

Image not found or type unknown



## Jour de fractionnement pour refus congés payés?

Par **jon281085**, le **02/09/2013** à **15:29**

Bonjour je voudrais savoir si j'ai le droit à un jour de fractionnement offert par l'employeur si il me refuse 3 fois un congés payés?  
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/09/2013** à **16:30**

Bonjour,  
Les jours de fractionnement correspondent à des congés payés pris, en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre sauf pour la 5<sup>e</sup> semaine et à rien d'autre...  
Par ailleurs, c'est normalement l'employeur qui fixe les dates des congés payés en respectant un certain formalisme...